

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

et le 10 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

03 JUILLET 2020

Date d'affichage

15 JUILLET 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Nathalie CHEVILLEY.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme LALLEMAND Agnès donne pouvoir à Dominique DIDIER, ODRION Alexandre donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI.

Secrétaire de séance : Mr Emilien FEBVRE.

DCM N°2020/57

***Approbation et instauration d'un règlement intérieur au sein du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement, annexé, fixe notamment :

- les conditions d'organisation Conseil Municipal ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DÉCIDE** d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

et le 10 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

03 JUILLET 2020

Date d'affichage

15 JUILLET 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRINET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Nathalie CHEVILLEY.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme LALLEMAND Agnès donne pouvoir à Dominique DIDIER, ODRION Alexandre donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI.

Secrétaire de séance : Mr Emilien FEBVRE.

DCM N°2020/58

***Commission communale des impôts directs (CCID) - Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Soit : Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 25 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (pour les communes de moins de 2 000 habitants) dans les conditions ci-dessus.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

et le 10 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

03 JUILLET 2020

Date d'affichage

15 JUILLET 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Nathalie CHEVILLEY.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme LALLEMAND Agnès donne pouvoir à Dominique DIDIER, ODRION Alexandre donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI.

Secrétaire de séance : Mr Emilien FEBVRE.

DCM N°2020/59

***Création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe :**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité de créer le poste suivant :

Grade du poste à créer	Missions assurées	Temps de travail du poste
Adjoint technique principal de 2ème classe	Entretien des locaux et des espaces verts rattachés à la crèche	Temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la création, à compter du 1^{er} août 2020, du poste indiqué ci-dessus, relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 10 JUILLET 2020

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil vingt

et le 10 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

03 JUILLET 2020

Date d'affichage

15 JUILLET 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Nathalie CHEVILLEY.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme LALLEMAND Agnès donne pouvoir à Dominique DIDIER, ODRION Alexandre donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI.

Secrétaire de séance : Mr Emilien FEBVRE.

DCM N°2020/60

*** Recrutement d'un agent sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 I 1° ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le budget de la collectivité ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la demande de disponibilité d'un agent pour convenances personnelles pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide, à compter du 1^{er} septembre 2020, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter sur un emploi non permanent un agent contractuel en référence au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de **12 mois maximum** allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 inclus,

- Précise que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par la demande de disponibilité d'un agent pour convenances personnelles pour une durée d'un an.
- Précise que l'agent sera recruté à temps complet, sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions suivantes : auxiliaire de puériculture auprès de jeunes enfants au sein de la crèche,
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - ✓ Précise que le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture est obligatoire pour occuper le poste
 - ✓ Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, à l'indice brut 353 / indice majoré 329.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

et le 10 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

03 JUILLET 2020

Date d'affichage

15 JUILLET 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Nathalie CHEVILLEY.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme LALLEMAND Agnès donne pouvoir à Dominique DIDIER, ODRION Alexandre donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI.

Secrétaire de séance : Mr Emilien FEBVRE.

DCM N°2020/61

***Versement d'une gratification à une étudiante en DU Secrétaire de Mairie, stagiaire au sein de la collectivité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous accueillons actuellement une étudiante en DU Secrétaire de Mairie du 08 juin 2020 au 31 août 2020 à raison de 7heures par jour pendant 40 jours.

Dans la convention de stage, il est stipulé que le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil. Toutefois, il peut lui être alloué une gratification.

Celle-ci est exonérée de charges sociales si, conformément à l'article D.242-2-1 du code de la sécurité sociale, son montant ne dépasse le seuil équivalent au produit de 15.00% du plafond horaire de la sécurité sociale et du nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré.

Le montant de cette gratification correspond à 15% de la valeur horaire du plafond de la sécurité sociale fixée pour 2020 à 26 euros soit $15\% \times 26 \text{ €} = 3,90 \text{ €}$ par heure.

Monsieur le Maire propose de verser une gratification à cette stagiaire pour les semaines de stage accomplies au sein de la collectivité.

Calcul gratification pour l'étudiante en DU Secrétaire de Mairie :

$280\text{H} \times 26 \text{ €} \times 15 \% = 1092.00 \text{ €}$

Montant réparti comme suit :

8 Jours en Juin = $8 \times 7\text{H} \times 3.90 \text{ €} = 218.40 \text{ €}$

21 Jours en Juillet = $21 \times 7\text{H} \times 3.90 \text{ €} = 573.30 \text{ €}$

11 Jours en Août = $11 \times 7\text{H} \times 3.90 \text{ €} = 300.30 \text{ €}$

Après délibération, le Conseil Municipal :

-AUTORISE Monsieur le Maire à verser une gratification égale à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale à cette stagiaire pour sa période de stage.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de stages et tous autres documents afférents à ce dossier.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 10 JUILLET 2020

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil vingt

et le 10 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Nathalie CHEVILLEY.

Date de la convocation

03 JUILLET 2020

Date d'affichage

15 JUILLET 2020

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme LALLEMAND Agnès donne pouvoir à Dominique DIDIER, ODRION Alexandre donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI.

Secrétaire de séance : Mr Emilien FEBVRE.

DCM N°2020/62

***Décision Modificative n°1-Budget Communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative n°1-Budget Communal comme suit :

• **Dépense d'investissement :**

2802-040 : -7653.50

28031-040 : -10442.04

28033-040 : -738.70

28051-040 : -108.96

28088-040 : -963.20

281571-040 : -9285.60

28183-040 : -166.43

28041481 : -4229.08

• **Recette d'investissement :**

280422-040 : +3109.79

021 : -2371.09

• **Dépense de fonctionnement :**

6811-042 : +2371.09

023 : -2371.09

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative n°1 du budget communal comme indiqué ci-dessus

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

et le 10 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

03 JUILLET 2020

Date d'affichage

15 JUILLET 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Nathalie CHEVILLEY.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme LALLEMAND Agnès donne pouvoir à Dominique DIDIER, ODRION Alexandre donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI.

Secrétaire de séance : Mr Emilien FEBVRE.

DCM N°2020/63

*** Nomination de deux membres suppléants au Syndicat Scolaire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner deux délégués suppléants au syndicat Scolaire.

- Nathalie CHEVILLEY
- Émilien FEBVRE

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** les délégués suppléants énumérés ci-dessus.

Voté à l'unanimité

Le Maire,
Olivier RIETMANN

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

et le 10 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

03 JUILLET 2020

Date d'affichage

15 JUILLET 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Nathalie CHEVILLEY.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme LALLEMAND Agnès donne pouvoir à Dominique DIDIER, ODRION Alexandre donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI.

Secrétaire de séance : Mr Emilien FEBVRE.

DCM N°2020/64

*** Signature d'un avenant n°2-Lot n°02-Charpente-Couverture-Zinguerie-Étanchéité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer un avenant n°2 dans le cadre des travaux de la maison relais situé au 77 rue Gambetta.

ARTICLE 1° - OBJET DE L'AVENANT

Suite à dépose des doublages et de la toiture, les arases des murs gouttereaux en maçonnerie de moellons apparaissent comme fortement dégradées : les pierres, qui en l'état représentent un danger pour la sécurité des personnes, nécessitent un rescelllement au mortier.

Le présent Avenant a pour objet de prendre en compte l'exécution de travaux supplémentaires demandée par le Maître d'Ouvrage et suivant Devis de la SARL BATIBOIS en date du 05/06/20.

ARTICLE 2° - MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'Avenant :

➤ s'élève à la somme en plus-value de :

HT : 2 900,00 € (deux mille neuf cents euros)

soit TTC : 3 480,00 € (trois mille quatre cent quatre-vingts euros)

➤ représente une augmentation de 4,56 % sur le montant du Marché initial, soit 32,55 % en cumulé

suivant le Devis de la SARL BATIBOIS référencé à l'article 1 et annexé au présent Avenant.

ARTICLE 3° - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	HT	TVA 20 %	TTC
MARCHE INITIAL	63 643,00 €	12 728,60 €	76 371,60 €
AVENANT N° 1	17 817,00 €	3 563,40 €	21 380,40 €
AVENANT N° 2	2 900,00 €	580,00 €	3 480,00 €
TOTAL MARCHÉ	84 360,00 €	16 872,00 €	101 232,00 €

HT : Quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante euros/

TTC : Cent un mille deux cent trente-deux euros/

ARTICLE 4° - AUTRES STIPULATIONS

Toutes les autres clauses du Marché initial sont applicables aux travaux faisant l'objet du présent Avenant.

Le présent Avenant vaut ordre de service.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-**VALIDE** l'avenant n°2 dans le cadre des travaux de la maison relais situé au 77 Rue Gambetta

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

et le 10 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

03 JUILLET 2020

Date d'affichage

15 JUILLET 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Nathalie CHEVILLEY.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme LALLEMAND Agnès donne pouvoir à Dominique DIDIER, ODRION Alexandre donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI.

Secrétaire de séance : Mr Emilien FEBVRE.

DCM N°2020/65

*** Renouvellement de la convention de fourniture d'eau par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la ROCHOTTE à la Commune de Jussey**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de renouveler la convention ayant pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre le SIE de la Rochotte et la Commune de Jussey.

En effet, jusqu'à connexion complète et définitive avec le SMIPEP 52 en vue de l'approvisionnement en eau potable, Jussey est obligée de se tourner vers le Syndicat voisin pour palier la pénurie d'eau en période d'été.

La présente convention prendra effet à compter du jour de sa signature, pour une durée d'un an.

Le tarif de vente d'eau en gros est fixé comme suit :

Part collectivité : abonnement et part proportionnelle

Cette part pourra être révisée par délibération du conseil syndical du SIE de la Rochotte :

- Abonnement : 0 €

- Part proportionnelle : 0.70 €/m³

Part délégataire : abonnement et part proportionnelle

Tarif d'un abonné domestique de la commune pour l'abonnement, soit 68.25 €

Part proportionnelle : 0.6533 €/m³

Cette part résulte de la formule du contrat d'affermage pour la part fixe, et du coût des frais de production pour la part proportionnelle.

A ces deux parts s'ajoutent la TVA, la redevance prélèvement de l'Agence de l'eau et éventuellement toutes autres redevances liées à la production de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de fourniture d'eau par le SIE de la Rochotte à la Commune de Jussey
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

et le 10 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

03 JUILLET 2020

Date d'affichage

15 JUILLET 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Nathalie CHEVILLEY.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme LALLEMAND Agnès donne pouvoir à Dominique DIDIER, ODRION Alexandre donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI.

Secrétaire de séance : Mr Emilien FEBVRE.

DCM N°2020/66

*** Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande en vue de la passation d'un marché public d'achat de masques à usage unique**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la situation sanitaire sans précédent qu'a connu la France et notamment de la très forte hausse des besoins en masques de protection, la Commune de Jussey et la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône ont échangé sur leurs besoins respectifs de se procurer des masques pour les habitants, les associations, les agents des collectivités et les usagers des services publics qu'ils soient communaux ou intercommunaux (établissements d'accueil des jeunes enfants ...).

Face à la difficulté de se procurer des masques, à la nécessité de coordonner leur acquisition et leur distribution à la population, il a été proposé de réunir les différentes demandes en un groupement de commandes afin de créer un volume suffisant pour satisfaire la commande auprès des fournisseurs à un prix acceptable.

Il a ainsi été décidé de conclure la convention ci-jointe constitutive du groupement.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention aux membres du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

et le 10 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

03 JUILLET 2020

Date d'affichage

15 JUILLET 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Nathalie CHEVILLEY.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme LALLEMAND Agnès donne pouvoir à Dominique DIDIER, ODRION Alexandre donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI.

Secrétaire de séance : Mr Emilien FEBVRE.

DCM N°2020/67

*** Signature d'une convention de délégation de la sécurité incendie**

Suite à la visite de sécurité à la crèche et au service périscolaire en date du 17 juin 2020, des anomalies ont été constatées.

A ce jour, il existe deux responsables sécurité, deux registres de sécurité, deux alarmes alors qu'il s'agit du même bâtiment, il n'y a pas de contrôle annuel de la ventilation ni des installations électriques.

Face à ces remarques, il y a lieu de se mettre en conformité et d'uniformiser la prévention du risque incendie.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de délégation de la sécurité incendie avec la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône afin de ne nommer qu'un seul responsable et de posséder un registre de sécurité, une seule alarme pour le bâtiment, la maintenance des installations électriques ainsi que le contrôle des BAES.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de la sécurité incendie avec la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

et le 10 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

03 JUILLET 2020

Date d'affichage

15 JUILLET 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Nathalie CHEVILLEY.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme LALLEMAND Agnès donne pouvoir à Dominique DIDIER, ODRION Alexandre donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI.

Secrétaire de séance : Mr Emilien FEBVRE.

DCM N°2020/68

*** Contrat de vérification avec l'entreprise HGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite de sécurité incendie de la crèche et au service périscolaire en date du 17 juin 2020, il y a lieu de mettre en place un contrat de vérification avec l'entreprise HGE (vérification des BAES, système de ventilation...).

Le montant annuel du contrat de maintenance avec l'entreprise s'élève à 200 € HT.

Tout travaux où modification électrique fera l'objet d'un devis de travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de vérification avec l'entreprise HGE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 10 JUILLET 2020

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil vingt

et le 10 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

03 JUILLET 2020

Date d'affichage

15 JUILLET 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Nathalie CHEVILLEY.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme LALLEMAND Agnès donne pouvoir à Dominique DIDIER, ODRION Alexandre donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI.

Secrétaire de séance : Mr Emilien FEBVRE.

DCM N°2020/69

***Avenant à la convention de vente d'eau en gros avec la Commune de St Marcel**

Monsieur le Maire rappelle la délibération numéro 2018/98 en date du 23 octobre 2018 qui régie la vente en gros d'eau potable par la commune de Jussey à la commune de St Marcel.

Depuis la signature de cette convention, la commune de Jussey a mis en place une conduite aérienne entre la station de Montigny-lès-Cherlieu et le réservoir de Vitrey-Sur-Mance pour un achat d'eau en période de fort étiage de 100 m³/jour maximum au prix de :

- Une part fixe de 150 € HT pour chaque journée au cours de laquelle a lieu au moins une livraison
- Une part proportionnelle au volume livré réparti entre l'exploitant et le syndicat de 2,5066 € HT/m³

Cela signifie que pour un achat de 100m³ sur une journée le prix au m³ est donc de 4,1056 € HT par m³.

De ce fait, il convient d'apporter un avenant à la convention de vente d'eau avec la commune de St Marcel au chapitre 14 de cette convention :

- Tarif de vente de l'eau tant que l'approvisionnement par Vitrey-Sur-Mance n'est pas activé les conditions de la convention signé le 24 octobre 2018 s'appliquent.
- Toutefois, il convient d'ajouter qu'en cas de mise en œuvre de cette conduite aérienne le tarif de vente d'eau en gros est fixé comme suit :

La part collectivité : Part proportionnelle : 4,1056 € HT par m³

Part délégataire : Abonnement et part proportionnelle :

- Tarif d'un abonné domestique de la commune pour l'abonnement.
- Part proportionnelle : 0,5000 € HT par m3.

Cette part sera actualisé selon la formule du contrat d'affermage.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention de vente d'eau en gros avec la commune de St Marcel
- **VALIDE** l'adoption de l'avenant à la convention de vente d'eau en gros avec la commune de St Marcel.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

et le 10 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

03 JUILLET 2020

Date d'affichage

15 JUILLET 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Nathalie CHEVILLEY.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme LALLEMAND Agnès donne pouvoir à Dominique DIDIER, ODRION Alexandre donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI.

Secrétaire de séance : Mr Emilien FEBVRE.

DCM N°2020/70

***Décision Modificative n°2-Budget Communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative n°2-Budget Communal comme suit :

Compte 2315 : - 766,00 €

Compte 2041582 : + 766,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative n°2 du budget communal comme indiqué ci-dessus

Voté à l'unanimité

**L'Adjoint Délégué,
Jean-Louis BILLY**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

et le 10 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

03 JUILLET 2020

Date d'affichage

15 JUILLET 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Nathalie CHEVILLEY.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mme LALLEMAND Agnès donne pouvoir à Dominique DIDIER, ODRION Alexandre donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI.

Secrétaire de séance : Mr Emilien FEBVRE.

DCM N°2020/71

***Décision Modificative n°3-Budget Communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative n°3-Budget Communal comme suit :

Compte 1332 (Dépense-Investissement) : + 3250,00 €

Compte 1342 (Recette-Investissement) : + 3250,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative n°3 du budget communal comme indiqué ci-dessus

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération.

Voté à l'unanimité

L'Adjoint Délégué,
Jean-Louis BILLY

